

Servitudes d'Utilité Publique

AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits

- Bâti protégé au titre des Monuments Historiques
- ▤ Périètre de protection des Monuments Historiques (500m)

AC2 : Servitudes attachées aux sites classés ou inscrits

- Château et l'Eglise
- Cimetière

AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables

Périètre de protection immédiat (PPI)

- ▤ Forage du Château
- ▤ Puits et Forage du Canet

Périètre de protection rapproché (PPR)

- ▤ Forage du Canet
- ▤ Puits du Canet
- ▤ Forage du Château

I3 : Servitude relative à l'établissement et à l'exploitation des canalisations de transport de gaz

- Canalisation de gaz Artère du Midi Saint-Martin-de-Crau - Cruzy

I4 : Servitude de voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine

- Ligne aérienne 63 000 volts Espondeilhan-Faugères

T1 : Servitude relative au chemin de fer

- +++ Chemin de fer n°722 000 de Béziers à Neussargues



Plan Local d'Urbanisme

PIECE 5.1c
SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE - CENTRE



Document arrêté le :